Valence Romans Agglo
Direction Commune des Contrats publics

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

263071-VRA-DCCP-
Accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents : travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	263071
Date limite de remise des plis	***11/12/2026*** à ***17:00***

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Valence Romans Agglo
Direction Commune des Contrats publics
Représentant : Le Pouvoir Adjudicateur ou son représentant ayant reçu délégation
Adresse :
1 place Jacques Brel
26000 VALENCE

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **263071-VRA-DCCP- Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire : travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales**

Code CPV	Libellé CPV
45232410-9	Travaux d'assainissement

Lieu d'exécution : Territoire de Valence Romans Agglo

- **Type du contrat :**

La forme principale retenue pour l'exécution du contrat est **à marchés subséquents sans minimum et avec maximum** en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-7 à R2162-10 du Code de la commande publique.

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet et forme
Lot n°1: Secteur Nord - à marchés subséquents sans minimum et avec maximum : *Lot N°1 : Secteur Nord : Valherbasse, Saint Christophe-et-le-Laris, Crépol, Saint-Laurent-d'Onay, Le Chalon, Saint-Michel sur Savasse, Montmiral, Geyssans, Parnans, Peyrins, Génissieux, Triors, Chatillon-Saint-Jean, Eymeux, La Baume-d'Hostun, Hostun, Jaillans, Beauregard-Barret, Rochefort-samson, Chatuzange-le-Goubet, Bourg-de-Péage, Chateauneuf-sur-Isère, Grange-lès-Beaumont, Clérieux, Saint-Bardoux, Romans-sur-Isère, Mours-Saint-Eusèbe, Saint-Paul-lès-Romans* - montant maximum 1 200 000,00 € HT
Lot n°2: Secteur Sud - à marchés subséquents avec minimum et maximum : *Lot N°2 : Secteur Sud : Saint-Marcel lès Valence, Bourg lès Valence, Alixan , Montélier, Charpey, Marches, Saint Vincent la Commanderie, Barbières, Besayes, Peyrus, Châteaudouble, Chabeuil, Valence, Malissard, Portes lès Valence, Montvendre, Barcelonne, Combovin, Beauvallon, Montéléger, Beaumont les Valence, Etoile sur Rhône, Montmeyran, La Baume Cornillane, Ourches, Upie* - montant maximum 1 200 000,00 € HT

Modalités d'attribution des lots :

Les candidats peuvent répondre à tous les lots mais ne peuvent pas obtenir les deux lots.

Le marché sera attribué au candidat classé en première position à l'issue de l'analyse des offres sur chaque lot, sauf :

- Si l'offre d'un candidat est classée en première position sur les lots 1 et 2, il ne sera attribué à ce candidat que le lot pour lequel il a exprimé sa préférence dans l'AE. L'autre lot sera alors attribué au candidat classé en seconde position sur cet autre lot.
- Si le candidat n'exprime pas sa préférence, il lui sera attribué automatiquement le lot N°1.
- L'entreprise classée en deuxième position pour le lot 2 sera alors attributaire dudit lot 2.

- **Durée – Délai**

L'accord-cadre est conclu pour une durée de **12 mois** à compter de la date indiquée dans le courrier de notification. L'accord cadre est reconductible trois fois pour une durée d'un an (soit 4 ans maximum).
Les délais des marchés subséquents seront précisés dans chaque marché.

- **Clause sociale - Insertion :**

Le marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. En application des articles L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la Commande Publique, le candidat devra, pour l'exécution de son marché, proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
Cette clause est décrite dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le nombre d'heures de travail assuré par du personnel en insertion professionnelle sera au minimum de 1.5 heure par tranche de 10 000€ HT, et ce, uniquement pour les MS supérieurs à 100 000€ HT.

- **Clause environnementale :**

Le contrat prévoit des obligations en matière de protection de l'environnement en tant que conditions d'exécution des prestations décrites dans la charte annexée au CCTP. Le titulaire s'assure du respect par ses sous-traitants de ces obligations environnementales.

- **Mode de règlement du marché :**

Moyen de financement de l'opération : Autofinancement sur le budget annexe: assainissement
Le délai global de paiement, incluant l'intervention de l'ordonnateur et celle du comptable est fixé à 30 jours.

- **Marché de prestations similaires :**

Des marchés de prestations similaires pourront être conclus conformément à l'article R.2122-7 du Code de la commande publique.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition des candidats, exclusivement par téléchargement sur le profil acheteur AWS :

http://marches-publics.valenceromansagglo.fr/

Il peut être téléchargé jusqu'à la date limite de réception des offres.

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil acheteur en indiquant un nom et une adresse e-mail fiable afin de permettre à l'acheteur d'entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur l'emploi par la collectivité de moyens de communication dématérialisés, en particulier le profil acheteur : AWS. La responsabilité de la personne publique ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile ou encore s'il n'a pas suivi la procédure indiquée dans le document rédigé par AWS intitulé « Ouverture d'un compte entreprise » fourni au moment de l'inscription sur le site ou s'il n'a pas pris connaissance des conditions d'utilisation du profil acheteur téléchargeable sur le site en même temps que le DCE.

Pour toute question technique liée au téléchargement ou aux échanges sécurisés, il convient de contacter: support technique AWS (Tél. 04 80 04 12 60/ Courriel: support-entreprises@aws-france.com).

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Annexe RC nommage des pièces
- Formulaire DC1
- Formulaire DC2
- Formulaire DC4
- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- BPU
- DQE
- Cadre de la Réponse Technique (CRT) et son annexe (ITV)
- CCAP
- CCTP et ses annexes

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications non substantielles sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Variantes alternatives :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 Mois à compter de la date limite de réception des offres ou le cas échéant de la date de remise d'une offre négociée.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est précisé qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Réponse et sous-traitance :**

Les éventuelles demandes d'agrément des sous-traitants pourront être présentées au moment de la remise des offres, dans le respect de l'article R.2193-1 du Code de la Commande Publique.

Le candidat joindra dans ce cas en annexe à l'acte d'engagement une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 ou équivalent) signée par les deux parties comportant a minima l'identification de l'acheteur, l'objet du marché, la nature et le montant des tâches sous-traitées ainsi qu'une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique.
Un DC4 dûment et intégralement complété et signé sera exigé à l'attributaire du marché en phase de pré-attribution.

- **Modalités de remise des offres :**

L'offre devra parvenir avant la date limite de remise des offres par voie dématérialisée sur le profil acheteur. Cette offre sera intégralement rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en euro.

Accompagnement

Le support technique (Tél. 04 80 04 12 60/ Courriel : support-entreprises@aws-france.com) est à votre disposition en période ouvrée pour vous accompagner. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ».

Transmission d'une copie de sauvegarde

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat peut adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique :

Soit par voie postale :
Direction Commune des Contrats Publics - Valence Romans Agglo : 1 place Jacques Brel 26000 VALENCE

Soit contre récépissé (y compris services de livraison par sociétés spécialisées) :
Direction Commune des Contrats Publics, 1 place Jacques Brel 26000 VALENCE - Entre 8H30 et 12H00 ou entre 13H30 et 17H30 (sauf le vendredi 17H00)

Mentions devant figurer sur le pli :

263071 / 263071-VRA-DCCP- Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire : travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales / DENOMINATION DU CANDIDAT / «COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR ».

La transmission par télécopie n'est pas autorisée.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée.

- **Signature de l'offre :**

Il n'est pas utile de signer l'offre à ce stade : En répondant à la consultation, chaque soumissionnaire en a accepté les conditions. Même non signée, son offre l'engage pendant toute la durée de validité des offres. Nous demanderons uniquement **à l'attributaire du marché** de signer l'acte d'engagement (AE) : il recevra par la plateforme AWS un courrier avec le document à signer.

Attention : L'acheteur signera le contrat électroniquement, c'est-à-dire à l'aide d'un certificat de signature électronique. Par conséquent, **pour signer le contrat, l'attributaire devra lui aussi utiliser un certificat de signature électronique** et signera de préférence au **format PADES**. Une tolérance pourra toutefois être accordée jusqu'au 31 décembre 2026 si l'attributaire ne dispose pas d'une signature électronique.

Nous vous invitons donc à anticiper : un certificat de signature s'obtient sur commande (compter au moins 2 semaines). Lien vers la liste des autorités de certification qui le délivrent : https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/

Bon à savoir : une signature électronique n'est pas une signature scannée ! *Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scanné, ne donne pas la qualité d'original à ce document, mais d'une simple copie.* ***Seul le contrat signé avec un certificat de signature électronique par les deux parties a le statut de document original.***

3. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- **Vérification de la capacité générale de l'entreprise :**

Les candidats qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles, juridiques et financières suffisantes ne seront pas admis.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce jugement, les candidats doivent fournir les informations suivantes pour **chacun des opérateurs économiques (co-traitance ou sous-traitance) sur lesquels ils s'appuient pour justifier de leurs capacités** :

Document	Descriptif
Situation juridique	
La situation juridique du candidat est appréciée au regard des informations contenues dans l'acte d'engagement. Il n'est pas nécessaire que le candidat remette un formulaire DC1 et DC2 ou équivalent si l'acte d'engagement joint au DCE et valant déclaration sur la situation juridique du candidat est intégralement rempli. En cas de discordances entre l'acte d'engagement et toute autre pièce remise au titre de la situation juridique du candidat (DUME compris), l'acte d'engagement prime.	
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec le cas échéant attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts, soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- **Vérification des capacités minimales exigées au titre de la candidature**

Le candidat devra impérativement disposer des certificats de qualification cumulatifs suivants pour l'exécution des prestations :

- Certifications FNTP 5221 *« rénovation continue par techniques multiples spécialisées : tubages avec ou sans espace annulaire, chemisages, etc., »*
- Certifications FNTP 5222 *« Réparation ponctuelle en place : réparation par robot à fonctions multiples : reprise d'étanchéité, confortement mécanique de la canalisation, traitement des raccordements défectueux. Etanchement de joints ou fissures par injection et tests sous pression. Chemisage partiel (manchettes). »*
- Certification FNTP 5241 « rénovation sur canalisations sans pression »
- Certification FNTP 5143 *« Réseaux gravitaires en milieu urbain : Profondeur de tranchée ≤ 3,50m en présence de nappe phréatique ou 3,50m < profondeur de tranchée ≤ 5,50m hors nappe phréatique »,*
- Certifications du personnel pour les travaux d'amiante en sous-section 4 (SS4).

La preuve de ces compétences pourra être apportée par tout moyen de preuves.

Le cas échéant, les certificats de qualification peuvent être remplacés par tout autre certificat équivalent ou tout autre moyen de preuve équivalent.

Il est enfin rappelé qu'en cas de groupement ou de sous-traitance, seul le membre du groupement ou le sous-traitant chargé des prestations concernées doit justifier de ces niveaux minimums de capacité.

- **Critères d'analyse des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Analysé sur la base du cadre de réponse technique
- Pertinence du procédé d'exécution des travaux de réhabilitation (60 %)	*De manière facultative, le candidat peut notamment développer les points suivants pour valoriser son offre :* - **Phase de préparation des travaux** - **Phase d'exécution des travaux** - **Phase de contrôle des travaux** *L'absence de réponse à ces éléments facultatifs n'entraine pas l'irrégularité de l'offre, mais dégradera sa notation.* *En tout état de cause, l'offre du candidat devra comprendre des éléments permettant d'analyser le critère afin d'être considérée comme régulière.*
- Pertinence des moyens dédiés à l'exécution des travaux (40 %)	*De manière facultative, le candidat peut notamment développer les points suivants pour valoriser son offre :* - **Expériences du personnel affecté,** - **Qualifications du personnel affecté,** - **Rôle dans l'équipe,** - **Organigramme de l'équipe et curriculum vitae,** - **Matériel affecté au chantier.** *L'absence de réponse à ces éléments facultatifs n'entraine pas l'irrégularité de l'offre, mais dégradera sa notation.* *En tout état de cause, l'offre du candidat devra comprendre des éléments permettant d'analyser le critère afin d'être considérée comme régulière.*
2. Prix (40 %)	Analysé sur la base du montant du DQE

- **Contenu de la réponse du candidat :**

Afin de permettre la mise en œuvre de ces critères, l'offre des candidats est composée des documents présentés ci-dessous. Il est rappelé qu'il est impératif de fournir un dossier complet, entièrement conforme aux exigences du dossier de consultation. **Les candidats ne peuvent pas modifier les quantités mentionnées dans les pièces financières fournies dans le DCE**.

Par ailleurs, il est rappelé que le contenu de l'offre devra comporter le cas échéant tous les éléments identifiés comme « obligatoires » dans les critères d'analyse des offres afin que l'offre soit régulière.

Il est précisé que les candidats doivent remettre un dossier par lot auquel ils répondent.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
BPU	*Bordereau de prix unitaires (à rendre de préférence au format excel)*
DQE	*Devis Quantitatif Estimatif (à rendre de préférence au format excel)*
Fiches techniques	***Fiche technique des produits utilisés, ainsi que les certifications associées le cas échéant (DTA et NF 390), pour chaque technique de chemisage. Ce document ne rentrera pas dans le cadre de l'analyse des offres mais son absence rendra l'offre irrégulière. L'objectif étant de vérifier la conformité des produits mis en œuvre par rapport aux exigences du CCTP.***
Cadre de réponse technique	*Cadre de réponse technique*

Par ailleurs, en cas de cotraitance, le candidat présentera dans l'AE:
- la répartition détaillée des prestations que chacun des membres s'engage à exécuter ;
- la répartition détaillée des paiements.

- **Modalités d'analyse :**

Le critère du prix sera analysé de la manière suivante :

Le prix sera apprécié sur la base du montant du DQE.

I. Note brute :
L'offre la moins-disante obtient la note maximale (10/10)
Les autres offres sont notées par application de la formule N = (MIN/m) x 10
Avec :
N = Note brute
MIN = offre la moins-disante
m = montant de l'offre

II. Note pondérée calculée selon la formule suivante N' = N x p
Avec :
N' = Note pondérée
N = Note brute
p = pondération

Le critère valeur technique sera analysé de la manière suivante :

I. Note brute :
1) Chaque sous-critère sera noté de 0 à 10 avec l'appréciation suivante (note initiale) :
10 : parfaite ; 9 : excellente ; 8 : très bonne ; 7 : bonne ; 6 : assez bonne ; 5 : moyenne ; 4 : passable ; 3 : assez faible ; 2 : faible ; 1 : très faible ; 0 : nulle.

Il sera ensuite appliqué à la note initiale de chaque sous-critère la pondération correspondante afin d'aboutir à la note brute du critère valeur technique.

II. Note recalculée:
La meilleure note brute obtenue pour le critère sera portée à la note maximale (10/10).
La note des autres offres sera recalculée par application de la formule :
N = (n x 10) / MAX
Avec :
N = Note recalculée
n = Note brute
MAX = meilleure note brute

III. Note pondérée calculée selon la formule suivante N' = N x p
Avec :
N' = Note pondérée
N = Note recalculée
p = pondération

- **Précision sur les jugements des offres :**

L'acheteur mettra en œuvre le dispositif prévu par l'article R.2152-3 du Code de la Commande Publique s'il estime qu'une offre semble anormalement basse.

Les offres inappropriées seront systématiquement éliminées.

Les offres irrégulières seront éliminées si elles ne font l'objet d'aucune demande de régularisation de la part de l'acheteur.

Les offres inacceptables seront éliminées si elles demeurent inacceptables à l'issue de la négociation éventuelle.

Si l'analyse des offres aboutit à une stricte égalité des notes, le classement sera réalisé sur la base de la meilleure offre financière.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les prix unitaires qui figurent dans le DQE et ceux qui figurent dans le BPU, les indications portées sur le BPU prévaudront, en l'absence de toute demande de précisions ou de corrections d'erreurs matérielles.

- **Négociations :**

Il n'est pas prévu de phase de négociation.

- **Documents à produire par le pré-attributaire :**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne sera désigné attributaire qu'après avoir transmis dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation congés payés et chômage-intempéries	Pour les entreprises du BTP, une attestation datant de moins de 6 mois, et attestant du versement des cotisations relatives aux congés payés et au chômage intempéries.
Attestation d'assurance de responsabilité civile	Attestation d'assurance en cours de validité pour la responsabilité civile. Conformément au CCAG, celle-ci peut être fournie au plus tard quinze jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution.
Attestation de régularité fiscale	Attestation datant de moins de six mois prouvant la réalisation des déclarations leur incombant en matière fiscale et l'acquittement des impôts, taxes et contributions exigibles.
Attestation dite de vigilance (Régularité sociale)	Attestation datant de moins de six mois pour l'URSAFF ou visant une situation du 31 décembre de l'année précédant la demande pour la MSA et prouvant la réalisation des déclarations leur incombant en matière sociale et l'acquittement

Document	Descriptif
	des cotisations sociales exigibles.
Habilitation du mandataire du groupement	En cas de groupement d'entreprises, le mandataire devra fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
Jugement en cas de redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail à partir du modèle transmis ou de tout autre document reprenant les mentions obligatoires du code du travail. Quel que soit le document remis, celui-ci devra être daté de moins de 90 jours.
Numéro unique d'identification	Extrait récent (de moins de 90 jours) de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou autre document mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
Pouvoir du signataire	Le cas échéant, un document habilitant la personne signataire des documents à engager le candidat (pouvoir de signature) : chaîne de délégation de pouvoir soit spécifique à la consultation soit générale jusqu'à concurrence d'un montant supérieur ou égal au montant du marché.
RIB	Relevé d'identité bancaire identique aux coordonnées renseignées dans l'acte d'engagement.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur http://marches-publics.valenceromansagglo.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Traitement par l'acheteur des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation**

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, l'acheteur garantit la confidentialité des données personnelles fournies par les candidats par le biais de leur offre remise pour la présente consultation.

Les informations collectées seront exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure, et ne seront pas communiquées à des tiers non – habilités.

Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations.

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent.

L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Toute demande concernant le traitement des données personnelles collectées par l'acheteur dans le cadre de cette consultation doit être adressée à dpo@valenceromansagglo.fr

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun
38022 GRENOBLE
Téléphone : 0476429000
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Site internet : https://grenoble.tribunal-administratif.fr/